

# DES RESEAUX



# BÉNÉVOLAT : S'APPUYER SUR UNE CULTURE DE L'ENGAGEMENT

Bénévole depuis trente ans, administratrice d'un centre social, dont elle est aujourd'hui la présidente, Martine Wadier a un parcours caractérisé par le plaisir des rencontres et de la découverte. Parallèlement à la vie associative, elle a également été élue locale en charge de la proximité et de la participation. Elle a pris place, il y a six ans, au bureau de la Fédération nationale des centres sociaux, dont elle est vice-présidente, avec une implication particulière sur la place des habitants dans la vie citoyenne, la participation et l'émancipation. Elle répond aujourd'hui aux questions du *Jas* sur l'engagement bénévole.



© DR

**Le Jas :** La crise sanitaire a fortement désorganisé la société. Comment les centres sociaux ont-ils été affectés par cette période et comment ont-ils réagi ?

**Martine Wadier :** Les centres sociaux ont répondu présents : nos bénévoles ont une véritable culture de l'engagement

et, accompagnés par les professionnels du réseau, ils se sont immédiatement mobilisés et adaptés à de nouvelles conditions d'exercice de leurs missions. Le confinement a accru le besoin de lien entre les personnes, mais il a aussi renforcé les solidarités envers chacun. Il en a résulté une attention beaucoup plus grande pour les personnes les plus

fragilisées, touchées notamment par la fracture numérique ou par l'isolement. Concrètement, les centres ont pu organiser des visites à domicile, de la veille, des portages de repas, mais aussi ce qui était nouveau le partage de compétences sur les usages numériques, avec de la médiation numérique, voire du soutien éducatif... Grâce au savoir-faire développé depuis des années, les centres ont donc pu s'adapter très vite pour prendre en compte l'ensemble des problématiques auxquelles les habitants devaient faire face.

**Le Jas :** Les centres sociaux se voient-ils plutôt comme des prestataires apportant des services ou du soutien, ou comme des facilitateurs pour motiver les populations à agir ?

**M.W. :** Indéniablement, les projets des centres sociaux sont basés sur l'émancipation, l'engagement et la citoyenneté. Il s'agit avant tout d'encourager le pouvoir d'agir des personnes, même si les besoins croissants des territoires et la commande publique peuvent être très précis sur la proposition d'activités et de services. Et face à l'augmentation de la demande sociale et l'isolement, notamment en période de pandémie, maintenir notre cap n'est pas simple. L'équilibre est complexe



© iStock



## L'engagement des habitants est la marque d'identité de notre réseau.



et nécessite une grande vigilance. Néanmoins, il est possible de ne pas répondre à la demande sociale par de la “simple” prestation ou l'organisation d'activités. Par exemple, des animations autour d'outils de partage et de l'écoute peuvent faire émerger chez des personnes qui ne se sont jamais engagées (personnes âgées, isolées, étudiants, simples usagers du centre) des propositions de bénévolat, des envies d'engagement et d'entraide collective. Du côté des acteurs publics, même s'ils reconnaissent en général notre

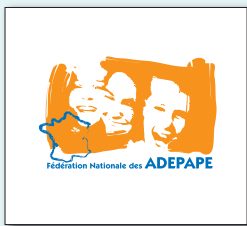
rôle quant à l'exercice de la citoyenneté et l'émancipation des personnes, nous attendons qu'ils restent vigilants à ne pas considérer nos structures comme des services d'activités ou d'action sociale.

Aujourd'hui, la donne a légèrement changé, avec les “barrières covid” qui entravent nos pratiques traditionnelles (le contact, la convivialité, les actions collectives...). Plus que jamais, il nous faut donc veiller à ne pas perdre de vue notre perspective de développement du pouvoir d'agir et de la citoyenneté, avec une très forte demande sociale.

**Le Jas : Comment la Fédération vient-elle en appui au réseau pour renforcer le bénévolat, tout particulièrement en ce qui concerne la gouvernance associative ?**

**M.W. :** La Fédération nationale et son réseau sont très investis pour soutenir l'engagement des personnes dans

le portage politique des projets au niveau local : soutien aux initiatives et aux expérimentations, formations adaptées, rencontres entre pairs, réflexions sur la gouvernance et la démocratie... Mais sans jamais oublier que l'engagement des habitants est la marque d'identité de notre réseau. Car les deux tiers des projets de nos structures sont portés par des habitants bénévoles impliqués dans la gouvernance. Soutenus par les professionnels, ce sont eux qui pilotent les structures, élaborent des projets de développement local en lien avec les besoins des territoires, et négocient avec les financeurs institutionnels. C'est pourquoi nous parlons de “parcours d'engagement” des personnes, parcours qui se construisent à partir de ce que chacun a envie de porter et d'apporter (bénévolat d'activité, pour monter un projet collectif, pour contribuer au portage politique...). Tout cela se vit au quotidien, on ne préconise pas, on expérimente en permanence ! ■



## “UN VENT NOUVEAU DANS LA MOBILISATION DES JEUNES”

Jean-Marie Muller est président de la Fédération nationale des Adepape (associations d'entraide des personnes accueillies à la protection de l'enfance) depuis plus de vingt ans. Après avoir été lui-même placé à l'Aide sociale à l'enfance, puis avoir occupé diverses responsabilités importantes dans le domaine de la solidarité, il anime aujourd'hui un mouvement en plein développement. Il nous fait part de sa conception du bénévolat.

*Le Jas :* Votre association repose principalement sur le bénévolat. Quelles sont ses caractéristiques dans le domaine de la protection de l'enfance ?

**Jean-Marie Muller :** Effectivement, le bénévolat est très étendu dans le domaine de la protection de l'enfance, y compris dans les associations gestionnaires. Dans les Adepape, les adhérents sont dans leur immense majorité des personnes qui ont été elles-mêmes admises en protection de l'enfance. En effet, l'attractivité des bénévoles dans nos associations d'entraide est une particularité puisqu'il s'agit pour des jeunes qui sortent de l'Ase, de venir prendre une place active dans une association. Beaucoup passent de la situation de personne aidée à personne aidante lorsque leur situation personnelle s'est stabilisée, souvent à la fin de leurs études, ou après la construction de leur vie familiale. C'est ce qui fait l'originalité et la force de notre mouvement, à condition de bien veiller à ce qu'elles soient intergénérationnelles. Il est utile de préciser que l'état d'esprit qui s'est construit au sein de notre réseau, pendant les 60 ans d'existence de notre fédération, repose sur le principe d'une aide morale et amicale qui contribue à apaiser les stigmates du placement, à apporter la preuve de la capacité de réussir par le témoignage des parcours des plus anciens et à permettre un sen-



timent d'appartenance à un réseau. C'est le gage d'un partage d'expériences, et c'est ce qui peut mener à un processus réussi de résilience.

Grâce à cette efficacité, les Adepape ont une sorte de filiation avec les services d'Aide sociale à l'enfance. On est en quelque sorte le "service de suite", voire l'atelier de réparation, grâce à notre vocation d'entraide. Nous nous réjouissons de voir certaines directions enfance famille des départements appeler de leurs vœux la création d'Adepape, dont les bénévoles portent des valeurs fortes de solidarité, de citoyenneté et de vivre-ensemble. Leur engagement, l'expression de leurs témoignages d'expérience et l'exemple de leur réussite sont autant d'éléments qui renforcent la complémentarité avec les services et confortent la valorisation du fait associatif.

**Le Jas :** Que préconisez-vous pour renforcer encore l'attractivité du bénévolat pour vos associations ?

**Jean-Marie Muller :** Il faut d'abord que l'existence de l'association soit bien signalée aux jeunes qui sont en quête de projets. Car l'adhésion dans nos associations relève du hasard, d'une rencontre, ou en réaction aux excès de certaines émissions télévisées, que de nombreux jeunes "anciens" vivent comme une stigmatisation supplémentaire. La qualité de l'accueil à l'association est aussi déterminante, car nos jeunes ont besoin de temps pour prendre de la distance avec leur propre histoire avant d'aider à accompagner celles des personnes accueillies en difficulté lors des permanences d'accueil.

J'ajoute que, bien que nos associations soient principalement composées de personnes qui ont été accueillies en protection de l'enfance, nous refusons tout regard misérabiliste. Au contraire, nos adhérents sont imprégnés d'un esprit positif et innovant. Et ils n'hésitent pas à s'ouvrir sur l'extérieur, en s'appuyant sur d'autres bénévoles qui n'ont pas été

directement concernés par la protection de l'enfance et que l'on qualifie de personnes-ressources. Il faut encourager cette dynamique, mais en veillant à ce que les anciens soient majoritaires dans les instances de décisions de leurs associations, pour qu'il n'y ait pas de détournement de l'esprit initial du collectif. Il faut faire attention à ce que le mouvement ne soit pas dénaturé. Le peu de reconnaissance et de force qu'on a auprès des



**Il faut d'abord que l'existence de l'association soit bien signalée aux jeunes qui sont en quête de projets.**



pouvoirs publics, c'est surtout parce qu'on est constitué d'anciens. C'est ce qui nous a conduits à refuser à diverses reprises des collaborations extérieures pour garder notre indépendance, et ce à la suite de décisions prises dans nos assemblées générales à la majorité.

**Le Jas :** Cela fait 22 ans que vous êtes président de la Fnadepape, avez-vous vu une évolution de l'engagement de la population ?

**J.-M. M. :** Si vous m'aviez interrogé il y a dix ans, je vous aurais dit "le mouvement va disparaître". Durant la période des 30 glorieuses, les personnes qui sortaient de la protection de l'enfance ne nous rejoignaient pas. Elles étaient davantage influencées par la société de consommation et tournées vers leur projet de vie individuelle, ce que je peux comprendre bien sûr. Mais depuis dix ans, on voit apparaître une génération de jeunes, qui ont entre

20 et 35 ans, qui veulent reprendre le flambeau. Ces jeunes qui sortent de la protection de l'enfance ont, comme tout le monde, leur vie familiale à construire et leur insertion professionnelle mais ils prennent le temps de s'engager. On sent un vent nouveau dans la mobilisation, d'ailleurs on sent ce vent dans toute la société. On revoit les jeunes qui s'intéressent à ce qui les concerne. Voir qu'on a partout en province des jeunes qui veulent recréer des associations, qui se lancent et qui veulent démontrer la positivité du discours qu'on veut tenir, ça fait du bien. Je me dis qu'on va pouvoir transmettre le flambeau à ces jeunes-là pour qu'ils continuent à représenter les enfants qui ont été confiés.

**Le Jas :** Grâce à l'engagement de tous ses bénévoles, anciens et jeunes, votre association est de plus en plus reconnue pour son expertise d'usage et ses valeurs. Le gouvernement tient-il compte de vos avis ?

**J.-M. M. :** On est entendus, mais pas écoutés. Je n'ai pas fait bouger une seule ligne d'un projet de loi sur l'adoption, alors que j'ai été auditionné deux fois. Je me suis amusé à écrire un document sur le "en même temps" : ce que nous dit le secrétaire d'État Adrien Taquet, et ce qui se décide en même temps. Eh bien, c'est souvent l'inverse de ce qui nous est dit lors des rencontres. Pour prendre un exemple, je rencontre le chef de cabinet de M. Taquet en octobre. Excellent entretien où on nous encourage à poursuivre nos efforts. En arrivant chez moi le soir, j'ouvre un mail où on m'annonce la baisse de nos subventions de 2 000 euros. De même, nous avons découvert par hasard dans le projet de loi dite "4D" que la tutelle des pupilles de l'État va être transférée aux départements. On traite la question du transfert de la tutelle des enfants, comme on traite la question des voies ferrées ! ■

# LES ASSOCIATIONS ET LA RÉPUBLIQUE

Directeur général de l'Uniopss, Jérôme Voiturier attire notre attention sur les doutes que fait peser sur l'ensemble des associations le projet de loi renforçant les valeurs républicaines actuellement en discussion au Parlement.

L'histoire de la République se conjugue avec celle des associations. Porteuses de valeurs d'égalité, de liberté et de fraternité, elles ont été et sont encore des promotrices des principes de cohésion sociale et de vivre ensemble. Lorsqu'elles interviennent, par exemple dans l'aide alimentaire des personnes en situation d'exclusion, lorsqu'elles font des actions de soutien scolaire dans des quartiers politiques de la ville, lorsqu'elles accueillent des personnes âgées ou en situation de handicap dans leurs structures indépendamment de la solvabilité de celles-ci lorsqu'elles défendent l'inconditionnalité de l'accueil dans les centres d'hébergement d'urgence ; lorsqu'elles défendent l'idée que tout enfant quel que soit son statut administratif doit être protégé, elles font honneur à la République et font vivre le triptyque d'égalité, liberté et fraternité. Ceci, elles ne le font pas seules, mais en lien avec un service public étatique ou territorialisé qui, lui aussi incarne cet idéal républicain.

Alors, ces associations ne peuvent qu'être surprises lorsque la question de leur participation à la République est posée. Le projet de loi renforçant les valeurs républicaines actuellement en discussion au Parlement jette un doute sur l'ensemble des associations, alors qu'elles sont engagées sur le terrain à maintenir le lien social.

La crise sanitaire que nous connaissons a par ailleurs renforcé ce rôle des associations. En se mobilisant dès le début ; elles



ont accrues leurs présences - lorsque c'était possible - ; se sont adaptées au confinement en trouvant des solutions alternatives pour continuer leurs actions vers les populations les plus fragilisées par les conditions d'isolement. Elles ont accéléré les changements qui s'opéraient depuis de nombreuses années : numérisation des actions ; coopérations territoriales pour répondre aux besoins, recours plus important de "l'aller vers". Souvent, elles ont fait le pont entre des acteurs du sanitaire, du social et du médico-social et renforcé les synergies partenariales sur les territoires. En d'autres termes, elles ont – et continuent - fait preuve d'innovation.

Cette capacité d'innovation des associations est souvent questionnée, pour un modèle plus que centenaire. Celles-ci ne sauraient s'adapter aux nouvelles exigences et besoins de la collectivité et seraient inopérantes face aux défis actuels. La crise prouve le contraire. Les associations ont multiplié les initiatives pour répondre aux urgences et éviter que les populations les plus fragiles ne soient totalement en rupture de la société. C'est ce que nous montrons dans le cahier technique de l'Uniopss, intitulé "les Associations réinventent l'innovation" paru le 26 janvier dernier. C'est également ce dont nous débattons tout au long de l'année à travers six web-émissions avec les Uniopss.

En conclusion, les associations, ont renforcé leur rôle et leur place dans la République et rappelé ainsi leur importance dans le modèle social. ■

